



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

maladies professionnelles

Question écrite n° 99089

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la prise en charge des personnes silicosées. La silicose, maladie pulmonaire irréversible provoquée par l'inhalation de particules de poussières de silice présentes sur certains lieux et chantiers professionnels a connu un fort développement lors de la révolution industrielle. Aujourd'hui, certaines personnes silicosées, en plus de souffrir de cette maladie, doivent s'acquitter de frais médicaux divers de plus en plus importants. Les déplacements en cure, l'achat de médicaments ou encore les diverses installations à effectuer à domicile pour pallier les difficultés de mobilité représentent un coût trop important pour certains patients. Un habitant rencontré en circonscription dénonce également une évolution de ses symptômes beaucoup plus rapide que l'évolution de son taux officiel d'incapacité de travail. Il lui demande quelle politique est mise en place pour répondre aux problèmes rencontrés par ces personnes ayant été empoisonnées en gagnant leur vie.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99089

Rubrique : Risques professionnels

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 septembre 2016](#), page 8258

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)